



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-003

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2020

# Sommaire

**Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts**

75-2020-01-02-001 - Décision accordant délégation de signature (1 page)

Page 3

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des  
Quinze-Vingts

75-2020-01-02-001

Décision accordant délégation de signature

**Objet : Décision accordant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2005, relatif à la nomination de Monsieur Jean-François SEGOVIA aux fonctions de directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est accordée à Madame Cristina ILAS, attachée d'administration à la direction des travaux et des services économiques, pour signer dans son domaine de compétence, les documents suivants :

- les devis correspondant aux comptes de la section d'exploitation gérés par la direction des travaux et des services économiques,
- les bons de commande correspondant aux comptes de la section d'exploitation gérés par la direction des travaux et des services économiques,
- les courriers à valeur non contractuelle,
- les copies conformes de documents contractuels.

**Article 2** : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à l'intéressée et au responsable du Centre des finances publiques du CHNO des Quinze-Vingts.

**Article 3** : La présente décision est communiquée au Conseil de surveillance. Elle est librement consultable dans le registre des publications du CHNO des Quinze-Vingts et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France, département de Paris.

Le directeur,

**Jean-François SEGOVIA**



**Décision 2020-01**